



Formulaire de réalisation de la Journée de solidarité

La journée de solidarité consiste, pour les salariés, à réaliser une journée de travail supplémentaire non rémunérée. Pour les employeurs, elle se traduit par une contribution mise à leur charge (la « contribution solidarité autonomie »), le tout étant destiné à financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Ci-dessous le formulaire de réalisation de la Journée de solidarité :

A retourner à la Direction AVANT LE 30 JUIN 2021

Nom Prénom :

Le :

Magasin (site) :

Signature :

Statut :

Matricule :

Je suis salarié(e) à temps complet

Option 1 : Je souhaite réaliser ma JSO en déduisant un jour de l'un des compteurs suivants :

Jours de repos supplémentaire (JRTT) ;

Jours de congés d'ancienneté ;

Jours de congés de fractionnement ;

Jours de congés payés ;

Jours de repos compensateur.

Option 2 : Je souhaite réaliser ma JSO en augmentant ma base contractuelle de 7 heures de travail effectif, sous réserve de validation de ma hiérarchie.

Je suis salarié(e) à temps partiel

Option 1 : Je souhaite réaliser ma JSO en augmentant ma base horaire contractuelle d'une durée déterminée au prorata du temps de présence de ma base contractuelle.

Option 2 : Je souhaite réaliser ma JSO en déduisant un jour du compteur suivant :

Jours de congés payés.